

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU PROGRAMME D'ACTION D'EUROMEDITERRANEE

PROGRAMME 2016

La convention de partenariat entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée s'appuie sur le protocole « Euromed III » établi pour la période 2006-2012 ainsi que sur le protocole cadre de partenariat pour l'Extension d'Euroméditerranée et son protocole opérationnel pour la phase 1 (2011-2020) signé le 30 juin 2011.

PROTOCOLE PHYSICO-FINANCIER 2006-2012

Ce protocole, établi pour la période 2006-2012 et signé par l'ensemble des partenaires le 15 décembre 2005, prévoit :

Le solde du programme 2000-2006.

Un programme complémentaire de 132,6 M€ portant notamment sur la Cité de la Méditerranée, la rénovation urbaine ainsi que sur les moyens généraux.

PROTOCOLE CADRE DE PARTENARIAT POUR L'EXTENSION ET PROTOCOLE OPERATIONNEL PHASE 1

Le protocole cadre de partenariat pour l'extension d'Euroméditerranée et son protocole opérationnel pour la phase 1 (2011-2020) a été signé le 30 juin 2011 par l'ensemble des partenaires.

Les partenaires signataires s'engagent à financer le déficit du bilan opérationnel, les projets hors bilan et les équipements publics de proximité et ont validé un montant total de 62,7 M€ :

- au titre des études de préfiguration et frais associés : 3,6 M€,
- au titre des opérations 2011-2020 : 59,1 M€,

dont 9,468 M€ pour le Département.

Ce protocole prévoit également le financement des coûts d'intervention affectés à la conduite d'opération à compter de 2012 jusqu'à leur achèvement prévu en 2018. Le besoin de financement complémentaire pour la finalisation du périmètre initial est évalué à 15 M€ dont 2,26 M€ pour le Département.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME 2016

Le budget de dépenses voté par le conseil d'administration de l'EPAEM le 27/11/15 pour la mise en œuvre du programme d'action de l'année 2016 s'établit à 64,9 M€ en engagements juridiques et 43,6 M€ en crédits de paiement. Ce budget se caractérise par :

PROJET Extension

L'Extension de l'OIN s'inscrit dans la continuité opérationnelle et stratégique du projet Euromed 1.

Le protocole de financement multipartenarial signé en 2011 marque le lancement de la première phase opérationnelle du projet urbain dont les premières opérations sont les suivantes :

- Dossier de réalisation de la ZAC Littorale
- Aménagements de préfiguration et études de maîtrise d'œuvre du Parc Bougainville
- Et, parallèlement, définition des actions à mener sur le quartier des Crottes et des financements à trouver auprès des partenaires (zone indiquée comme prioritaire au protocole mais hors financement).

PROJET CIMED

Foncier :

- Dernières acquisitions sur l'îlot 3A, l'îlot 2A, et l'îlot 1D sous viaduc,
- Démolitions sur l'îlot 7A (Jardin de Ruffi) et la totalité de l'îlot 1A.

Aménagements d'espaces publics :

- Fin des travaux d'aménagement du boulevard du littoral sur sa section centrale (secteur 5),
- Mise en œuvre des travaux de confortement de la digue du J4 (secteur 2),
- Fin des travaux d'aménagement de l'esplanade de la Major Phase II,
- Lancement des études (PRO/DCE) engagement des travaux d'aménagement de la partie centrale des espaces publics d'Arenc autour des programmes immobiliers des îlots 3B, 3C et 4A,
- Démarrage des travaux d'aménagement du Jardin de Ruffi et de la traversée piétonne de l'îlot 4A (500 K€ en AE et 1 700 K€ en CP)
- Les démolitions sur les îlots 7A & 1A,

Les opérations en chantier et en construction sur 2016 sont les suivantes :

- La Marseillaise sur les Quais d'Arenc,
- Les programmes immobiliers sur les îlots 7B (Marignan), 4A (Sogima), 3B Sud (Nexity), SNCM et rue Mazenod (Pitch).

Les opérations en cours d'étude ou de commercialisation sur 2016 sont les suivantes :

- Les espaces publics d'Arenc (VRD) sur sa partie centrale,
- Le bassin de rétention d'Arenc,
- Les programmes immobiliers sur les îlots 2B (Brémond / Progéral), 1B/1C (URM et Erilia), 3B Nord (Nexity), 3C (Vinci et BNP Paribas), 1A, 4A et les terrains SNCF (lot 1 et 2).

PROJET Joliette

- Poursuite de la réalisation de l'opération Euromed center (livraison de l'hôtel Golden Tulip, du Calypso, démarrage des travaux de l'Hermione).
- Obtention du permis du Multiplex et début des travaux
- Livraison de 7000m² de logement par Progereal Rue Vincent Leblanc

PROJET Saint-Charles

Aménagement du parc urbain, des espaces publics voisins et des voiries :

- Livraison du bd Nedelec réhabilité, de la fin de l'avenue Pelletan, de l'esplanade de l'arc de triomphe et de la place triangulaire (Bernard Dubois/Nedelec),
- Fin des travaux de déplacement des aérations du métro Jules Guesde,
- Début des travaux du parc urbain (ou d'une zone de préfiguration),
- Lancement du terrassement des arrières Pelletan (mur de soutènement et butte).

Programmes immobiliers :

- Livraison de l'hôtel Toyoko Inn ,
- Dépôt des permis : Ametis Turenne (logement social/locaux parc), Aix haut (équipement universitaire), Toyoko Inn2 (extension de l'hôtel).

PROJET Rénovation urbaine

- Montée en charge des opérations de rénovation urbaine sur les îlots dégradés du dossier ANRU et de l'opération Montolieu,
- Fin des acquisitions foncières notamment sur les îlots ANRU,

- **Consultation des entreprises en vue des démolitions des îlots ANRU,**
- **Fin des travaux des espaces publics de proximité Strasbourg Roussel,**
- **Désignation du lauréat du concours relatif au désenclavement du collège Versailles,**
- **Fin des travaux sur l'îlot du boulevard des Dames,**
- **Obtention du permis de construire de l'îlot Duverger,**
- **Dépôt du Permis de construire de la crèche des Frères Perez.**

PROGRAMME D' ACTIONS 2016

Le programme opérationnel 2016 de l'EPAEM mobilise, hors logement et moyens généraux, 56,6 M€ HT en AE et 35,2 M€ en CP.

Protocole de recouvrement Financement complémentaire du protocole 2006-2012

Les opérations prévues au titre du protocole 2006-2012 se poursuivent jusqu'à leur achèvement prévu en 2018 concomitamment avec le démarrage opérationnel des opérations sur le périmètre de l'extension.

La poursuite des opérations du premier protocole concerne l'achèvement :

- De l'ensemble des aménagements de la ZAC Saint-Charles (cœur de ZAC),
- Du projet de la Cité de la Méditerranée (boulevard du Littoral, Arenc),
- Des opérations de rénovation urbaine.

Les opérations citées ci-dessus font l'objet d'un financement prévu dans le cadre du protocole 2006-2012. Il a été convenu de prévoir le financement des coûts d'intervention affectés à la conduite de ces opérations.

Le besoin de financement complémentaire a été évalué à 15 M€ pour l'ensemble des partenaires et à 2,260 M€ pour le Département.

Le soutien du Département au financement complémentaire du protocole 2006-2012 s'élève pour 2016 à 904 000 €, soit 5 986 760 € x 15,1 % (protocole de recouvrement).

Extension

Le protocole Extension prévoit pour la Phase 1 un engagement financier du Département d'un montant total de 9,468 M€. Le budget pour 2016 prévoit :

ZAC Littorale

- Démarrage de la ZAC Littorale avec une forte intervention en maîtrise foncière sur l'îlot XXL,
- Dépôt d'une enquête parcellaire conjointe à la DUP de la ZAC Littorale sur l'ensemble des fonciers nécessaires à la réalisation de l'îlot XXL,

- Suivi des études et des aménagements publics (suivi des permis de construire, validation des espaces publics par les services gestionnaires) sur l'îlot démonstrateur Allar ,
- Signature de la convention d'objectifs avec le groupement Bouygues sur la conception d'un EcoQuartier de cœur de métropole sur l'îlot XXL,
- Lancement des études concernant les aménagements publics et réseaux nécessaires pour la réalisation des opérations immobilières de l'îlot XXL,
- Montage d'opérations spécifiques sur des secteurs à maîtrise foncière importante (rue de Lyon, rue Cazemajou, etc.)
- Poursuite des études de faisabilité concernant la relocalisation de la fourrière municipale sur les emprises foncières de la Ville de Marseille occupées par GRDF/GRT/ENGIE.
- Poursuite des études sur le Schéma Directeur des Réseaux en lien avec l'ensemble des services publics gestionnaires de réseaux et concessionnaires en vue d'établir une stratégie de déploiement à l'échelle de la ZAC,
- Poursuite des études afférentes à l'intégration d'ouvrages de tiers dans le projet urbain (intégration du tramway, intégration de la trémie Gèze, optimisation du schéma de mobilité urbaine, suivi des travaux de la boucle à eau de mer, etc.),

Parc Bougainville

- Aménagements provisoires (concertation, étude, travaux, etc.)
- Aménagements définitifs (concertation, concours de MOE, etc.)

Extension Hors ZAC Littorale

- Poursuite de la mission conjointe avec l'EPFR de maîtrise des fonciers à enjeux sur le secteur de l'Extension de l'OIN ainsi que de maîtrise des prix,
- Poursuite des études relative à la mise en ouvre d'une plateforme de tri et valorisation des terres polluées sur le périmètre du faisceau ferré des Aygalades,
- Poursuite des études sur la mobilité urbaine à l'échelle de la métropole

<p>Le soutien du Département à l'opération Extension – Phase 1 – 2011-2020 s'élève à 2 500 000 €, soit 16 556 500 € x 15,1 % au titre du protocole Extension.</p>
--

* *
*

LE FINANCEMENT DU PROTOCOLE 2006-2012

Le protocole 2006-2012 finance :

- la CIMED	82 M€	soit 61,84 %
- les quartiers existants	13 M€	soit 9,80 %
- les moyens généraux	37,6 M€	soit 28,36 %
Total	132,6 M€	

Les partenaires signataires se sont engagés à subventionner l'Etablissement Public selon la clé de répartition suivante :

- Etat	44,1 M€	soit 33,2 %
- Ville de Marseille	28,5 M€	soit 21,5 %
- Région PACA	20 M€	soit 15,1 %
- Département 13	20 M€	soit 15,1 %
- CUMPM	20 M€	soit 15,1 %
Total	132,6 M€	

Le Département ne finançant pas, hors développement économique, les moyens généraux, ce poste représentant 28,36 % du protocole 2006-2012, il a été proposé de reporter l'écart sur CIMED (financement à hauteur de 20 % de la dépense) et sur Quartiers Existants (financement à hauteur de 25 % de la dépense).

A fin d'opération, le Département aura financé les postes prévus au protocole 2006-2012 selon les pourcentages arrondis suivants :

- CIMED	16,4 M€	soit 20 % de la dépense totale
- Quartiers existants	3,23 M€	soit 25 % de la dépense totale
- Moyens généraux	0,37 M€	soit 1 % de la dépense totale
Total	20,00 M€	

LE FINANCEMENT DU PROTOCOLE EXTENSION – PHASE 1

Le protocole Extension Phase 1 finance :

- Les études de préfiguration 2007-2010 :	3,6 M€
- Le déficit du bilan opérationnel phase 1 :	59,1 M€
Total	62,7 M€

Les partenaires signataires se sont engagés à subventionner l'Etablissement Public selon la clé de répartition suivante :

- Etat	20,878 M€	soit 33,3 %
- Ville de Marseille	13,417 M€	soit 21,4 %
- Région PACA	9,468 M€	soit 15,1 %

- Département 13	9,468 M€	soit 15,1 %
- CUMPM	9,468 M€	soit 15,1 %
Total	62,700 M€	

Ce protocole prévoit également le financement des coûts d'intervention affectés à la conduite d'opération à compter de 2012 jusqu'à leur achèvement prévu en 2018. Le besoin de financement complémentaire pour la finalisation du périmètre initial est évalué à 15 M€ selon la répartition suivante :

- Etat	5,00 M€	soit 33,3 %
- Ville de Marseille	3,22 M€	soit 21,4 %
- Région PACA	2,26 M€	soit 15,1 %
- Département 13	2,26 M€	soit 15,1 %
- CUMPM	2,26 M€	soit 15,1 %
Total	15,00 M€	

PROGRAMME EUROMEDITERRANEE
PARTICIPATION FINANCIERE DEPARTEMENT 13 / EPAEM POUR 2016

	Dépenses subventionnables	%	Montant de l'attribution
Protocole Recouvrement	5 986 760 €		904 000 €
Financement complémentaire protocole 2006-2012	5 986 760 €	15,1%	904 000 €
Protocole Extension	16 556 500 €		2 500 000 €
Extension Phase 1	16 556 500 €	15,1%	2 500 000 €
TOTAL GENERAL	22 543 260 €		3 404 000 €